

Image not found or type unknown



Vente forcée dans le cadre d'une loterie

Par **LUCIMINI**, le **24/01/2013** à **09:11**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier contenant plusieurs documents de la société France Abonnements (ADL PARTNER) me disant que la TV me recherchait pour gagner un chèque 300 000 €.

En regardant de plus près, il s'avère qu'il s'agit d'un tirage au sort qui aura lieu le 27 février 2013 et qui sera annoncé par le présentateur Philippe RISOLI.

J'ai trouvé un forum de discussion sur internet où quelqu'un disait qu'il avait porté plainte auprès du procureur de la république pour vente forcée dans le cadre d'une loterie et il a eu gain de cause car la société l'a contacté en lui demandant de retirer sa plainte contre un chèque de 31 000 €.

Pourtant j'ai l'impression que l'on nous force pas vraiment puisque visiblement nous pouvons participer au tirage au sort sans commander quoique ce soit. Je ne sais pas quoi faire. Merci d'avance pour vos lumières.

Cordialement.

Par **annavi**, le **16/11/2013** à **10:31**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai été victime d'une arnaque du même genre mais grâce à [fluo]la police interpole du net[/fluo] j'ai put retrouver mon argent et ces arnaqueurs ont été mis aux arrêts,vous pouvez faire comme moi en prenant contact avec eux à l'adresse mail suivant :

[fluo]??[/fluo]